**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 13 juin 2022**

*L’an deux mil vingt-deux et le 13 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 juin, s’est réuni à la mairie de Boulay les Barres sous la Présidence de Monsieur Bertrand GUILLON, Maire.*

**Budget Primitif 2022**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu’il est nécessaire de reprendre le budget primitif 2022 en raison de problèmes d’imputations comptables, notamment au niveau des crédits de cession d’immobilisations. Les montants des différentes sections restent inchangés.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 de la commune modifié qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 100 369.87€ pour la section d’exploitation et à 494 909.24€ en section d’investissement.

**Affiché en exécution de l’article L 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales**